

PROCES VERBAL N°32 COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 16.04.2026

A : 14H00

Président de séance : Stéphane BROCCQ (visio)

Présents : MME Claire MANTOUX. MRS. Michel UDOVICIC. Stéphane BROCCQ, Abde EL KHALFIOUI, Youri CHERRAD, Jean-Marie TASTEVIN.

Absent excusé : Anthony MARIOTTI

Vu l'absence de MR Denis LASGOUTE, Président de la Commission, les Membres présents nomment M. BROCCQ Stéphane pour exercer la fonction de Présidente pour la séance du jour.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°31 du 09.04.2026.

REPORT DE MATCHES

U15 D1

La rencontre N.Gazelec/Calvisson du 19.4.26 **est avancée au samedi 18.04.26 à 17h sur les installations de N.Gazelec.**

U17 D3 Poule A

La rencontre Uchaud GC/ES Marguerittes du 22.03.26 **est reportée au dimanche 19.04.26 à 12h sur les installations de VESTRIC (2^{ème} report).**

RETOUR CSR (POUR INFORMATIONS)

U14 TERRITOIRE

Pour la rencontre Vauvert/N.Gazelec du 12.04.26

Dit match perdu par forfait de N.Gazelec pour en reporter le bénéfice à Vauvert sur le score de 3/0.

U15 D3 Poule B

Pour la rencontre Bellegarde/Sommières du 12.04.26

Dit match perdu par forfait de Sommières pour en reporter le bénéfice à Bellegarde sur le score de 3/0.



U17 D1

Pour la rencontre N.Gazelec/Sommières du 11.04.26

Dit match perdu par forfait de Sommières pour en reporter le bénéfice à N.Gazelec sur le score de 3/0.

Déclare l'équipe US Sommières FORFAIT GENERAL. Voir ART 82.3

U17 D2

Pour la rencontre St Gilles AEC/Aimargues Cabassut du 12.04.26

Dit match perdu par forfait de AEC St Gilles pour en reporter le bénéfice à Aimargues-Cabassut sur le score de 3/0.

Déclare l'équipe AEC St Gilles FORFAIT GENERAL. Voir ART 82.3

U17 D3 Poule B

Pour la rencontre Sedisud/Val de Ceze du 12.04.26

Dit match perdu par forfait de Val de Ceze pour en reporter le bénéfice à Sedisud sur le score de 3/0.

U17 D3 Poule B

Pour la rencontre Salindres/St Paulet du 12.04.26

Dit match perdu par pénalité -1 de Salindres pour en reporter le bénéfice à St Paulet sur le score de 3/0.

U17 D3 Poule B

Pour la rencontre Salindres/Ribaute Tavernes du 29.03.26

Dit match perdu par pénalité -1 de Ribaute Tavernes pour en reporter le bénéfice à Salindres sur le score de 3/0.

INFORMATIONS

U17 D3 poule B

L'équipe Ribaute est forfait sur la rencontre du 12.04.26 contre St Hilaire.

Amende financière : 80 euros

U15 D3 poule A

L'équipe Monoblet est forfait sur la rencontre du 12.04.26 contre Pujaut.

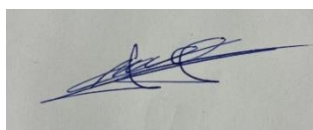
Amende financière : 80 euros

Les dernières journées de championnat arrivent dans certaines poules, aucun report possible lors des 2 derniers journées (que ce soit l'horaire ou le jour).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT DE SÉANCE

M BROCQ Stéphane



LA SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MANTOUX Claire

